

figure dominante du poème, il n'en est pourtant pas le héros. A l'ouest de l'Ecosse, il est un groupe d'îles, au nombre de deux cents et plus, les Hébrides. Il y a, la plus fertile, était, au treizième siècle, l'ancienne capitale de l'archipel, sinon l'île la plus considérable. Là, le grand Mac Donald, le souverain, y tenait sa cour: il se nommait *The Lord of the Isles*.

On y voit à ce jour, les restes du palais, de la chapelle, etc. Là aussi se tenait la cour suprême de l'archipel; quatorze juges y siégeaient avec juridiction en appel; la onzième partie des sommes en litige allait au juge en chef. Ce juge-là avait un intérêt direct à ne pas laisser manger en entier la succession par les avocats.

Le récit commence au printemps de 1307, au moment où Bruce, chassé de ses états par l'Angleterre et par ceux de ses Barons qui favorisaient la domination étrangère, revenait de l'île de Rachrin, sur les côtes de l'Irlande, pour de nouveau faire prévaloir ses droits à la couronne d'Ecosse.

Un bon nombre des incidents et des personnages du poème ont une célébrité historique. La scène s'ouvre au château d'Artornish, sur les côtes de l'Ecosse—puis se continue dans les îles de Skye et Arran, pour se terminer à Stirling.

Il s'agit d'épousailles au château d'Artornish. Le jeune Ronald, Roi des îles, *Lord of the Isles*, vient, épouser sa fiancée, la belle Edith, la sœur de MacDougall, *Lord of Lorn*, puissant chef de clan. On n'attend que l'arrivée du religieux qui doit prononcer la bénédiction nuptiale; tout à coup, le sénchal du château vient annoncer au milieu du banquet, l'arrivée inattendue d'une galère portant deux étrangers distingués, par leur majestueuse prestance et leurs formes athlétiques. L'hospitalité à des droits inviolables: les deux étrangers sont admis à la fête et chose singulière, le maître des cérémonies, par un instinct qui paraît inexplicable et qui blesse fort les convives, leur assigne une place à côté du maître même du château. Qui donc sont les majestueux étrangers? Les coupes circulent et le ménestrel du château entonne un chant de victoire, retraçant la vaillance du *Lord of Lorn* et une prétendue victoire qu'il aurait remportée dans une lutte personnelle avec le roi détrôné, le bouillant Bruce. Les deux étrangers qui ne sont autres que Robert et son frère, Edouard Bruce, ne peuvent supporter plus longtemps un propos aussi mensonger, se font connaître et défient au combat le *Lord of Lorn* et ses adhérents, Lorn avait contre Bruce, une violente animosité de famille. On veut saisir les princes fugitifs: le fiancé d'Edith of Lorn, Ronald, épouse le parti du prince malheureux et se déclare pour son roi légitime. Ce qui irrite tellement le *Lord of Lorn*, qu'il rompt de suite l'alliance projetée avec sa sœur. La situation était plus que sombre pour l'héroïque monarque, lorsque tout à coup arrive l'abbé qui devait prononcer le *Conjugo Vos*. On se décide de part et d'autre à laisser au bon religieux à déterminer si le prince malheureux et son frère seront livrés au souverain anglais. L'abbé, homme d'esprit autant que bon patriote, décide péremptoirement contre le *Lord of Lorn*, reconnaît Bruce pour son vrai souverain et refuse de procéder outre avec les épousailles. Le seigneur de Lorn et le *Roi des Isles*, brouillés, se séparent. La situation se complique quand l'on vient dire au *Lord of Lorn* que sa sœur Edith est disparue.

Les deux Bruce, et leur page reprennent leur galère et cotoient les côtes de l'Ecosse. Ayant mis pied à terre, ils font rencontre de cinq individus armés à mine fort équivoque; ce sont des partisans du *Lord of Lorn*. Fort de leur nombre, ils attendent à la vie du roi et à celle de son frère: le pauvre page est tué, mais la force incomparable des deux Bruce, leur donne la victoire sur le nombre. Les cinq ennemis restent sur le carreau; Edouard Bruce aperçoit qu'ils avaient avec eux, comme prisonnier, un jeune homme d'une grande beauté, mais frappé de mutisme. Le pauvre muet, change de maîtres et se fait remarquer par la noire mélancolie qui, de temps à autre, l'obsède.

Le roi fugitif est rejoint par plusieurs zélés adhérents et prépare son armée, pour frapper le grand coup à Bannockburn.

Parmi ceux qui rejoignent ses étendards, se trouve Ronald, le Roi des îles, lequel essaie d'oublier le désappointement, qu'il éprouva, de n'avoir pu épouser la ravissante Edith de Lorn. Il réussit si bien à maîtriser sa peine de cœur, qu'il se décide à demander à son souverain, la main d'Isabelle Bruce, la sœur du roi; mais Robert lui répond que sa sœur a renoncé au monde et qu'elle est recluse dans un cloître, à Ste. Bride. Il se décide néanmoins à lui déclarer son amour et emploie, pour cela, le jeune page muet. Le jeune page y consent, mais, arrivé en présence d'Isabelle, il tomba comme affaissé sous le poids de la douleur.

Cet incident donne lieu à un admirable dialogue. Puis vient la grande, la mémorable bataille de Bannockburn. Bruce remonte sur le trône; les Ecosseis redeviennent libres. Tout s'explique: Isabelle ayant fait des vœux, renonce au monde; la belle Edith délaissée reprend ses droits; le page muet, envoyé par Ronald en ambassade auprès d'Isabelle, au couvent, c'est tout simplement Edith elle-même: elle épouse l'amant de sa jeunesse; ils sont heureux. Le poète a su animer de son souffle divin une foule d'incidents secondaires, que le manque d'espace nous empêche de développer ici. En somme, si le poème a quelques défauts, il a de nombreuses beautés.

Scott est certainement un grand maître, un "savant paysagiste à la plume" comme dirait Sainte-Beuve. Fertilité d'invention, délicatesse des touches—coloris du style—contrastes frappants—situations éminemment dramatiques—rien ne lui manque. Rien, excepté la faculté de remuer puissamment les cœurs. Au moment où *The Lord of the Isles* paraissait, un autre barde, hélant des rives de la Tamise, ravissait et épouvantait le monde, des lecteurs de son sombre génie—Lord Byron. Il réunissait aux rares qualités de Scott, un don, une prérogative céleste que Scott n'avait pas: le *vis tragica*, qui empruntait ses accents au sinistre désespoir d'un esprit blasé, à l'âge de vingt-cinq ans. Byron avait en outre pour lui le prestige de la nouveauté.

Il faut lire, dans Lockart, les aveux que la renommée croissante du chantre d'Harold, arrache au barde d'Abbotsford. Le "Grand Magicien du Nord" a rencontré un Magicien, son égal—qui sait, peut-être plus puissant qu'il ne l'est. Il prend son parti avec sérénité—sans aigreur. N'aurait-il pas dans son domaine une mine encore plus précieuse que la poésie? Une monture encore plus vigoureuse que son Pégase?—Il va l'essayer; et voilà comment Scott devint prosateur—romancier—le plus grand romancier que l'Europe jusqu'alors eut connu.

J. M. LEMOINE.

Sillery, janvier, 1873.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

L'hon. juge Caron, de la Cour du Banc de la Reine, a été nommé lieutenant-gouverneur de cette province; ses honoraires seront de \$12,000 par année, et lorsque ses fonctions de gouverneur seront expirées, il aura comme juge une pension de \$4,000 par année.

PREMIÈRES NEIGES.

Voilà que cette nuit la terre s'est voilée
D'une blancheur immaculée!
Voyez ce tapis blanc, moelleux,
Qui, comme la toison de la brebis sans tache,
Sous son éclatant tissu, cache
La sombre nudité des prés silencieux:
On dirait le parvis d'albâtre
D'un temple où marche seule une troupe folâtre
D'enfants purs ou d'anges des cieux!

Les arbres des forêts, dont les froids et l'orage
Avaient fêtré le vert feuillage,
Balancent amoureuxment,
Sous les feux du soleil, des fleurs étincelantes,
Comme les étoiles brillantes,
Et des rameaux luisants d'or et de diamant.
Oh! non jamais écrivain de reine
N'égalait cet éclat, cette lueur sereine
Si riche que fut son amant!

Quelle est belle la terre! aimable, ravissante
Avec sa robe éblouissante!
Elle est plus pure que l'enfant
Qui sommeille, noyé dans des flots de dentelle!
Plus pure que la jouvencelle,
Qui, dans les prés fleuris, conduit l'agneau broutant.
Plus pure que l'ange candide,
Qui, de sa douce main, vers le ciel d'azur guide
L'âme d'un pêcheur repentant!

Tombez, ô blancs flocons, comme au printemps tu tombes,
Plume soyeuse des colombes!
Tombez, au souffle matinal,
Tombez en tourbillons de blanches étincelles,
O trésors des neiges nouvelles!
C'est l'hiver! Recouvrez d'un voile virginal
La nature qui se repose,
Comme le jeune époux sur les feuilles de rose
Dont se pare le lit nuptial?

M. J. MARSIL.

Bourbonnais Grove, Ill., 1872.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

L'attention publique a été occupée, la semaine dernière, par la discussion entre M. Thiers et les membres du Comité des Trente. Comme nous l'avions présumé, le résultat des délibérations du comité n'est pas agréable aux républicains; et M. Thiers lui-même s'est révolté contre le dessein évident de la part de la majorité conservatrice du comité de diminuer son influence sur la Chambre, en limitant autant que possible son droit de prendre la parole. Mais il paraît que le Comité des Trente, voulant satisfaire autant que possible M. Thiers, a étendu le pouvoir de veto de l'Exécutif jusqu'au point de permettre au président de suspendre l'opération d'une loi par son veto pendant les deux mois qui suivent son adoption par l'Assemblée et de donner au président le droit de prendre part personnellement aux débats de la Chambre sur les interpellations et sur toutes les questions de politique générale.

Les journaux légitimistes et catholiques sont indignés de ce que le Comité des Trente ait accordé à l'Exécutif ces pouvoirs sans contrôle.

En sorte que, maintenant, ce sont les conservateurs qui sont mécontents de voir que M. Thiers a fait céder le Comité. Ils prétendent que ce n'est pas là la responsabilité ministérielle que le comité devait établir, que le chef de l'Etat, sous un gouvernement constitutionnel, ne peut prendre part aux débats.

Les dernières dépêches de France nous apprennent que les dernières entrevues du Comité avec M. Thiers n'ont pas été satisfaisantes pour ce dernier, le Comité ayant accepté un amendement qui pourvoit à ce que le conseil des ministres décide si la présence de M. Thiers est requise dans l'Assemblée durant les débats sur interpellation. On craint une nouvelle crise, mais les républicains croient que le rapport du Comité sera amendé de manière à plaire à M. Thiers. On peut s'attendre à ce que ce rapport va soulever des débats violents dans l'Assemblée nationale, et une crise pourrait bien en être la conséquence.

ANGLETERRE.

Le parlement anglais s'est ouvert le 6. Voici les points principaux du discours du trône:

Milords et messieurs,

Nous vous voyons avec joie réunis de nouveau pour vous acquitter de vos devoirs importants.

Il nous fait plaisir de vous annoncer que les relations de la Grande-Bretagne avec les puissances étrangères sont des plus cordiales.

A la dernière session, nous vous avons annoncé que des mesures avaient été prises pour mettre fin au trafic des esclaves sur les côtes orientales de l'Afrique, nous avons envoyé un plénipotentiaire à Zanzibar avec telles instructions jugées nécessaires pour obtenir le but qu'on a en vue.

Il est arrivé à destination et il est déjà entré en pourparlers avec le Sultan.

L'empereur d'Allemagne qui avait été choisi comme arbitre pour prononcer quelle serait la ligne de frontière maritime, suivant le traité de 1846, a décidé conformément aux demandes des Etats-Unis, que le chenal Haro présentait la ligne la plus en rapport avec l'esprit du traité.

Nous avons reconnu cette décision comme étant juste et en rapport avec la dignité du pays, en mettant de suite le jugement à exécution et en nous retirant partiellement de l'occupation de l'île San Juan.

Les réclamations indirectes devant le tribunal de Genève se sont terminées d'une manière satisfaisante pour les deux pays. Il vous faudra en temps et lieu voter la somme nécessaire

pour payer les \$15,500,000 dus aux Etats-Unis, suivant la décision du tribunal.

L'empereur d'Allemagne et le tribunal de Genève ont droit à nos remerciements sincères pour la manière impartiale et juste avec laquelle ils ont traité ces points délicats de questions internationales.

Nous avons conclu un traité d'extradition pour les criminels avec notre allié le roi des Belges.

Le gouvernement français a renouvelé auprès de nous ses communications dans le but de conclure un traité de commerce pour remplacer celui de 1860 qui est sur le point d'expirer.

En préparant ce traité, nous avons veillé à ce qu'il soit fondé sur des bases également avantageuses aux deux pays, et avant longtemps nous espérons pouvoir vous annoncer sa ratification définitive.

Depuis longtemps, il existe certaines difficultés entre la Russie et l'Angleterre relativement à l'Asie Centrale.

La correspondance qui vous sera soumise à ce sujet, sera nous espérons, approuvée par les deux pays.

Après la lecture du discours du trône, le comte de Clarendon a proposé l'adresse en réponse au discours du trône.

Il félicite leurs Seigneuries sur la manière cordiale avec laquelle les questions épineuses qui existaient depuis si longtemps entre les Etats-Unis et l'Angleterre, avaient été réglées. Relativement à la question d'Orient, il déclara que le gouvernement agirait promptement et en même temps d'une manière digne, parce que l'Angleterre voit avec peine les empiètements de la Russie, dont les mouvements futurs ne pourraient que briser l'harmonie qui règne depuis si longtemps entre les deux pays.

Lord Montague seconda l'adresse et prononça quelques paroles.

Chambre des Communes.—Les débats se continuèrent au long sur l'adresse, et Gladstone en défendant le discours du trône, répondit aux remarques malveillantes que l'on fit sur la manière avec laquelle les difficultés avec les Etats-Unis avaient été conduites.

Il déclara que si une question semblable se présentait de nouveau on aurait encore recours à l'arbitrage.

M. Disraeli a fait un discours véhément dans lequel il a dit que si la Russie tente de prendre Constantinople et de conquérir l'Inde, il faut s'y opposer, il espère que la diplomatie règlera cette question, mais, s'il est nécessaire, il faut déclarer la guerre.

Comme on le voit, l'Angleterre, malgré tous les efforts qu'elle fera pour éviter la guerre, pourrait bien y être forcée. Elle ne peut permettre que la Russie touche à son empire des Indes de lo in ou de près. Que serait l'Angleterre sans cet immense empire?

RUMEURS POLITIQUES.

Notre monde politique est rempli de rumeurs qui font sensation. De ces rumeurs, voici les principales:

On dit que l'hon. M. Chauveau a été nommé président du Sénat, et que l'hon. M. Ouimet sera nommé premier ministre et secrétaire provincial.

Advenant la nomination de l'hon. M. Irvine au poste de procureur-général, M. Chapleau le remplacera comme solliciteur-général et M. le Dr. Fortin deviendrait commissaire des terres de la couronne, à la place de M. Dr. Beaubien, nommé directeur du chemin de fer "le Pacifique Canadien."

Il est rumeur que M. le juge Taschereau serait nommé juge de la cour du Banc de la Reine, à la place de M. le juge Caron, nommé Lieutenant-Gouverneur.

M. le juge Casault, de la Cour Supérieure, Kamouraska, serait nommé pour le district de Québec, à la place de M. le juge Taschereau.

M. W. J. McAdams, a été nommé par le gouvernement de cette province agent d'émigration en Angleterre.

Il a été décidé qu'il n'y aura pas de session spéciale de la législature locale; mais une commission a été nommée pour s'occuper de l'affaire du palais de justice. Les messieurs dont les noms suivent feront partie de la commission: MM. C. G. Holt, Jean Langlois et J. G. Bossé.

Les membres du parlement provincial s'assembleront probablement plus tôt qu'à l'ordinaire, pour recevoir le rapport de la commission.

QUÉBEC-EST.

M. Rhéaume a été nommé agent de la commission seigneuriale. Plusieurs candidats doivent se disputer son siège pour Québec Est. On parle de MM. Huot et Langelier.

Nous sommes priés d'annoncer que M. Frs. Kérouac, de la maison Gauvreau et Kérouac et maire de St. Sauveur, se portera aussi candidat pour cette division.

CONFÉRENCES AGRICOLES ET COLONISATION.

M. Edw. Barnard, agent d'immigration, etc., donnera des causeries agricoles dans les endroits suivants, à 2 heures P. M.:

St. Marc, Mercredi, le 12 Février.

Sorel, Vendredi, le 14 "

Yamaska, Samedi, le 15 "

Lundi prochain il examinera les livres des Sociétés d'Agriculture et de Colonisation de Montréal et d'Hochelega;—Mardi, ceux de la Société d'Agriculture de Chambly, et Jeudi, ceux des Sociétés d'Agriculture et de Colonisation No. 1 de Verchères.

NOS GRAVURES.

LE BAL COSTUMÉ.

Ce bal qui a eu lieu, il y a quelques jours, en l'honneur de leurs Excellences, a eu un grand succès. Leurs Excellences ont paru charmées du coup d'oeil que présentait, ce soir-là, le *Victoria Rink*. La variété, l'élégance et l'originalité des costumes, offraient un spectacle curieux à voir. Des prix ont été distribués par Leurs Excellences aux dames et messieurs qui s'étaient le plus distingués dans l'art du patin.

RIVIÈRE AU SAUMON.

Cette rivière, l'une des plus jolies de la Nouvelle-Ecosse, est remarquable par la beauté de ses paysages. Le saumon y abondait autrefois et c'est ce qui lui a valu son nom.